JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

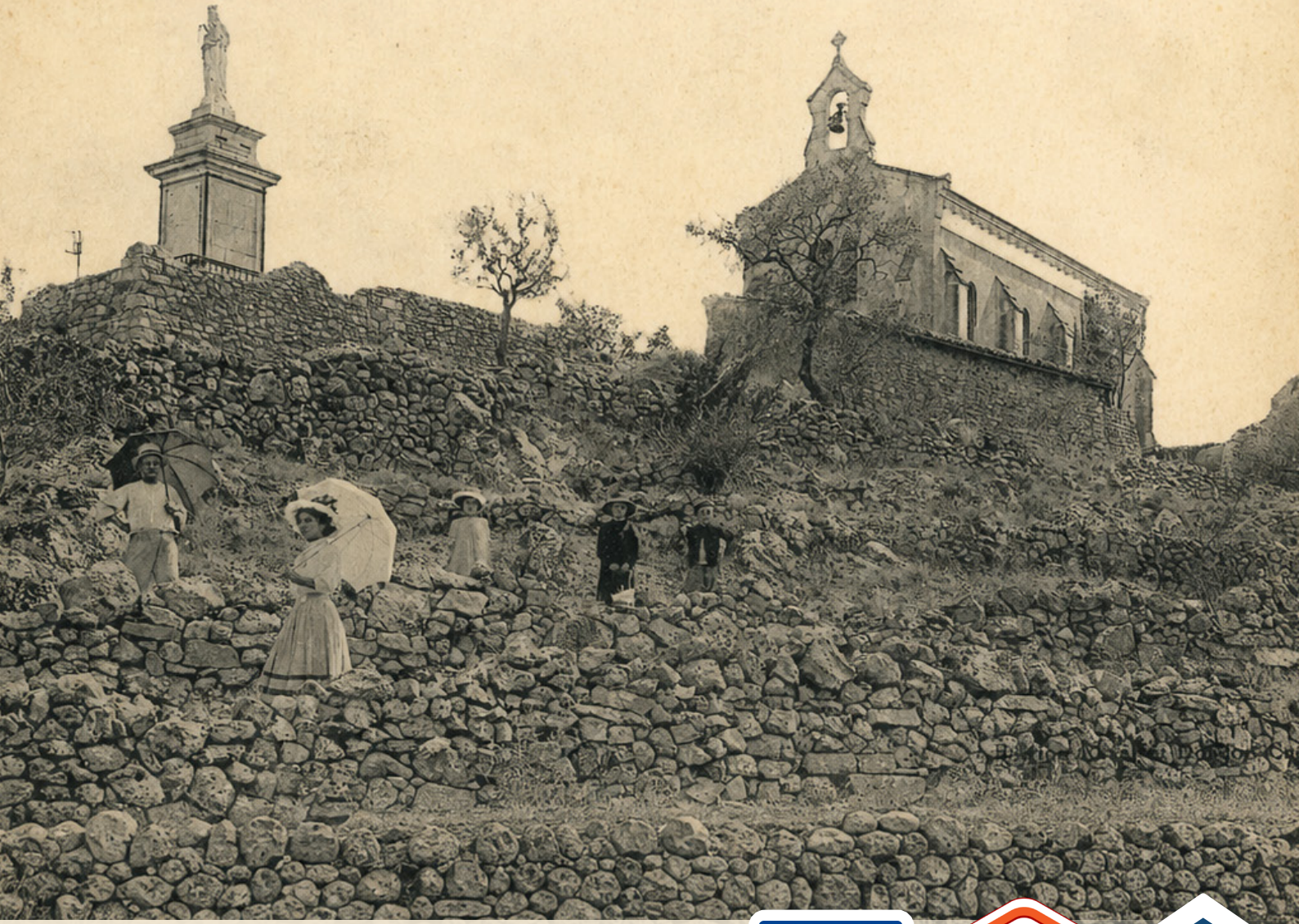
2026

CUERS AU XIXe SIÈCLE

LE CHOLÉRA

ET LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-SANTÉ

Mémoire d'une ville face à l'épidémie



Texte et recherches historiques : Nathalie Rébéna, archiviste municipale

VilledeCuers www.cuers.fr ville_de_cuers_

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

VILLE PATRIMOINE

CUERS

La crainte liée à la première épidémie de choléra de 1832 coïncide indéniablement avec un réveil de la dévotion à la Vierge Marie.

Face à l'épidémie, nombre d'individus, retrouvant les traditions de leurs pères, et guidés par le clergé, prient, invoquent la miséricorde et la protection de la Vierge, et de saint Roch, l'antique protecteur et guérisseur de la peste.

Si les murs pouvaient parler, ils témoigneraient de la maladie, de l'angoisse, des pleurs, des morts. Mais ils rappelleraient également les suppliques et l'espérance.

Il y a 150 ans était posée la première pierre de la chapelle de Notre-Dame-de-Santé, symbole terrestre et spirituel de reconnaissance et de gratitude.

Aujourd'hui, la chapelle, surplombant la ville, fait partie de l'identité profonde de la commune, sans que l'on connaisse les épreuves traversées par les cuersois au XIX^{e} siècle.

Un siècle de tourments que je vais vous narrer.

Nathalie RÉBÉNA.





LE CHOLÉRA

ET

NOTRE-DAME-DE-SANTÉ.



Sans conteste, le choléra est le grand fléau mortifère dont la résurgence pandémique marque à jamais le XIX[e] siècle.

Longtemps circonscrit aux frontières de l'Asie, le choléra - du grec kholera « flux de bile » - gagne l'Europe occidentale, se propage et atteint la France métropolitaine au début des années 1830, lors de la deuxième pandémie.

De fin mars à septembre 1832, le choléra-morbus emporte 18.500 parisiens[i], provoquant l'effroi et un profond désarroi dans les milieux médicaux.



Le duc d'Orléans visitant les malades de l'Hôtel-Dieu en 1832.
Peinture d'Alfred JOHANNOT © Musée Carnavalet.

Les « contagionnistes » et les « anticontagionnistes » s'affrontent : les uns suggèrent de perpétuer la quarantaine, les autres affirment que les maladies sont transmises par les miasmes, et proposent d'autres soins préventifs et hygiénistes.

La controverse[ii] entre les tenants du « miasme » - l'infectionnisme - et les partisans des techniques prophylactiques – le contagionnisme - enfle, et les recommandations hygiéniques et préventives se multiplient. Certaines sont pragmatiques et empiriques, d'autres surprenantes, voire saugrenues.

Le bacille responsable du choléra ne disparait jamais, mais sommeille, émerge de temps à autre en quelques cas sporadiques et endémiques ou essaime et répand la désolation.

Durant le XIX[e] siècle, la France est frappée par 4 pandémies, qui sévissent par vagues successives.



Carte indiquant la marche du choléra-morbus, depuis l'Inde jusqu'en Europe.
Lithographie de F. GIGAULT d'OLINCOURT, 1831.
© Gallica-BNF.



L'émigration pendant le choléra à Marseille, d'Emile LOUBON.
Huile sur toile,1850.
© Musée Fabre, Montpellier.

La deuxième pandémie

Fin mars 1832, à Paris, un cas attesté de choléra marque le début de la première épidémie qui va occasionner plus de 100 000 décès en France.

En quelques jours, le choléra contamine la capitale. Les corps s'accumulent. L'ombre de la grande faucheuse plane et distille son angoisse.

Des commissions de salubrité sont créées dans les arrondissements parisiens.

Leurs rapports circonstanciés présentent et préconisent *des mesures reconnues utiles et nécessaires* pour affronter l'épidémie.

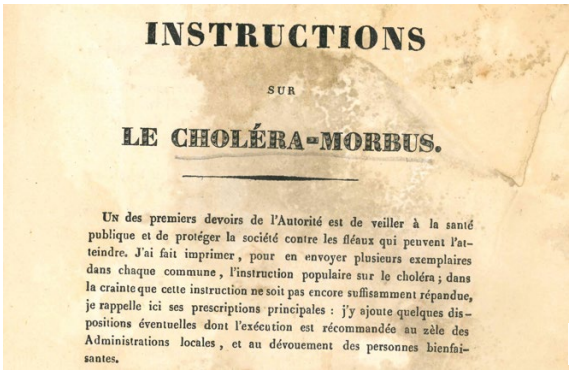


©Gallica- BNF

L'invasion du choléra en France parait vraisemblable, édite *La Gazette du Languedoc* du 6 mars, *sans nous en effrayer, ne négligeons aucun moyen de combattre ce fléau*.

Le 1er octobre 1832, le sous-préfet de Toulon écrit au maire de Cuers : *j'ai la douleur de vous annoncer que le choléra asiatique a éclaté à Arles, où plusieurs malades ont déjà succombé*.[iii]

L'instruction populaire sur le choléra-morbus, édité par la préfecture du Var, recommande *d'observer la plus grande propreté sur soi et dans l'intérieur des maisons, de faire blanchir au lait de chaux les murs intérieurs* (...), *de renouveler l'air, particulièrement dans les chambres à coucher* (...) *de se débarrasser des animaux domestiques inutiles* (...), *de s'abstenir de crudités de toute espèce* (...) *d'éviter tout excès de nourriture ou de boissons car on a observé que les ivrognes et les gens livrés à la débauche étaient très exposés à être attaqués du choléra* !



INSTRUCTIONS

SUR

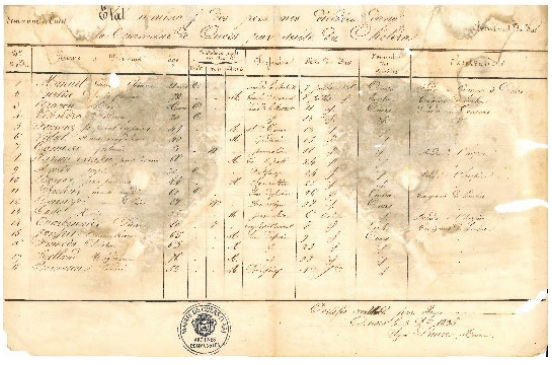
LE CHOLÉRA-MORBUS.

Un des premiers devoirs de l'Autorité est de veiller à la santé publique et de protéger la société contre les fléaux qui peuvent l'atteindre. J'ai fait imprimer, pour en envoyer plusieurs exemplaires dans chaque commune, l'instruction populaire sur le choléra ; dans la crainte que cette instruction ne soit pas encore suffisamment répandue, je rappelle ici ses prescriptions principales : j'y ajoute quelques dispositions éventuelles dont l'exécution est récommandée au zèle des Administrations locales, et au dévouement des personnes bienfaisantes.

AC Cuers 5 I 10

En juin 1835, le sous-préfet invite le conseil municipal à prendre des mesures nécessaires pour prévenir et préserver autant que possible les habitants de Cuers de l'invasion du choléra qui s'est manifesté à Toulon.

Le 15 juillet, le capitaine GALABERT, de la gendarmerie du Var, signale dans son rapport qu'*à Toulon, du 12 au 13, il y a eu* (...) *51 nouveaux cas de choléra et 76 décès* (...) *le brigadier de Cuers rapporte dans une lettre du 14 que le choléra a éclaté dans la commune de Solliès-Pont, de Cuers et du Puget, et que du 11 au 13, il est mort 15 personnes de cette maladie*[iv].



Un état nominatif du 3 décembre 1835, dénombre 18 cuersois décédés par suite du choléra entre le 7 juillet et le 1er septembre. Etonnamment, cette liste ne mentionne pas les décès d'enfants.

La date retenue du 7 juillet se réfère au premier décès d'un homme, Charles BERTIN, âgé de 72 ans, logeant rue de la Fontaine d'Hugues.

AC Cuers 5 I 10

Ce bilan contestable sous-évalue nettement le nombre de cholériques décédés. Le registre des décès atteste de 123 décès, dont 67 enfants, âgés d'un mois à 10 ans, pour la période des deux mois estivaux.[v]

Le Couvent de la Retraite, situé Grand'route, est endeuillé par le rappel à Dieu de trois sœurs, âgées de 21, 26 et 30 ans.

Des cuersois cholériques, isolés de leurs familles, sont soignés à l'hospice et y décèdent, alors que d'autres malades meurent en leurs logements sis au centre du village, ou proche : Grand'route, place royale, place Patillon, rue de la Chapelle, rue de Rompicul, rue Queirade, rue Royale, rue Sainte-Thérèse …

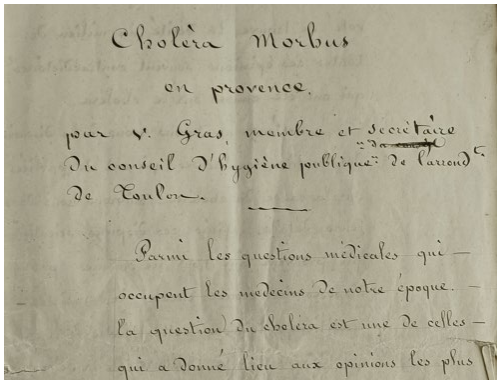
Deux émigrants de Toulon, âgés respectivement de 72 et 80 ans, meurent rue de la Fontaine d'Hugues et rue de la Comédie.

Jacques Casimir AURRAN, baron de Pierrefeu, ancien maire de Cuers, ancien conseiller général et ex-député du Var, expire le 24 juillet, à l'âge de 66 ans.



Plan cadastral 1811. - Extrait de la feuille G.
AD83 – 3PP49

En septembre, le préfet du Var, *considérant que l'épidémie qui a désolé le département, y a fait bien des malheureux, au soulagement desquels il est de notre devoir de veiller* (…) arrête la fondation d'une *association de bienfaisance, ayant pour objet de pourvoir à l'éducation des orphelins pauvres*[vi].



Choléra Morbus
en provence.
par V. Gras, membre et secrétaire
du conseil d'hygiène publique de l'arrond.t
de Toulon.

Parmi les questions médicales qui —
occupent les médecins de notre époque —
la question du choléra est une de celles —
qui a donné lieu aux opinions les plus

Le mémoire, rédigé par V. GRAS, membre et secrétaire du Conseil d'hygiène publique de l'arrondissement de Toulon est aussi stupéfiant qu'instructif, juxtaposant des faits avérés, des présomptions subjectives, et des hypothèses inspirées.

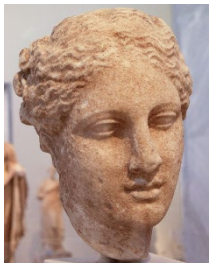
Il introduit sa communication en notifiant que la question du choléra a suscité des débats et opinions multiples *sans que pour cela la science soit arrivée à aucun résultat définitif.*[vii]

AD83 – 5 M 27

Homme de son temps, partagé et divisé entre le « traditionalisme » et le « modernisme », ce conseiller expose : *parmi les causes occasionnelles qui favorisent le développement du choléra, nous devons citer* (…) *les substances indigestes, comme la chair de porc, le lard, les viandes salées, les poissons marinés, les légumes et les fruits mangés avant leur maturité, surtout le melon et le concombre, l'ingestion d'une certaine quantité de boissons froides, et l'acte de coït* !

Plus intuitif, il soumet son opinion : *je crois à la transmission du choléra, je crois qu'un individu long-temps exposé aux miasmes qui s'élèvent d'un cholérique peut être atteint de cette maladie (…) que des effets imprégnés de ces miasmes peuvent transmettre la maladie à ceux qui en font l'usage, avant de leur avoir fait subir les fumigations convenables*.

Un hygiéniste en herbe, dont la réflexion éclairée et avisée aurait pu être éditée dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*.



Tête d'Hygie ou Hygiène, fille d'Asclépios ou Esculape. Déesse de la santé, de la propreté et de l'hygiène.
©Musée national archéologique d'Athènes.

La troisième pandémie

La troisième pandémie débarque en France avec l'entrée d'un navire anglais dans le port de Dunkerque, ville septentrionale.



En septembre 1848, des cas isolés de choléra sont observés dans la cité dunkerquoise. Les premiers décès sont constatés courant octobre. Après une brève trêve hivernale, la maladie s'étend aux départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine Maritime…

Le port de Dunkerque au XIX[e].
© Musée portuaire de Dunkerque.

Le 31 août 1849 *quelques cas de choléra sont observés à Marseille, mais jusqu'ici les progrès de la maladie n'ont rien d'alarmant* écrit le sous-préfet de Toulon. *Les soins hygiéniques, les mesures de salubrité si utiles dans tous les temps pour la conservation de la santé, deviennent pourtant nécessaires.*[viii]

Il est primordial de maintenir une propreté rigoureuse des rues, des places, des cours, et de veiller à l'enlèvement des immondices et des fumiers. S'en suit la recommandation expresse de *ne pas alarmer la population*.

Une deuxième vague envahit la France en 1853-1855.

Le 29 juillet 1854, le maire de Cuers *considérant qu'il est du devoir de l'autorité municipale de prendre des mesures nécessaires pour prévenir les maladies épidémiques occasionnées par les chaleurs excessives, ainsi que par les odeurs fétides (…) arrête (…) les habitants de cette ville seront tenus sous les peines de droit, de nettoyer ou faire nettoyer au moins une fois par semaine, après onze heures du soir et avant cinq heures du matin, les cours, latrines, cloaques, écuries, bergeries et tous autres lieux pouvant contenir des matières insalubres*.



Les mesures arrêtées sont tardives. La commune a déjà enregistré 30 décès à cette date, suivis de 5 autres pour la journée du 31 juillet.

Le nombre moyen de décès a doublé en ce mois.

Pourtant, dès la fin juin, la mortalité infantile était surreprésentée avec 5 enfants décédés en 8 jours.

Mais la perte d'un enfant, ou d'un nourrisson, est courante en ce siècle, notamment dans les familles modestes qui résident dans des logements vétustes et insalubres, enserrés dans de vieilles rues étroites, propices à la propagation. Aussi, la municipalité ne s'inquiète guère.

L'enfant malade d'Eugène CARRIERE, XIX[e].
© Musée d'Orsay - Paris.

En juillet, Cuers pleure la disparition de 20 enfants, dont l'âge s'échelonne de 6 jours à 10 ans, et de 15 adultes âgés de 22 à 88 ans.

Le 14 août, le sous-préfet écrit au maire : *j'apprends que les cas de choléra ont augmenté dans votre commune, et que les décès y sont devenus plus nombreux*. En conséquence, il ordonne qu'un arrêté soit pris afin que les *remèdes anticholériques* soient délivrés gratuitement aux indigents. Les ordonnances, établies par les docteurs en médecine de la commune ou étrangers, doivent comporter les noms, prénoms et adresses des malades.

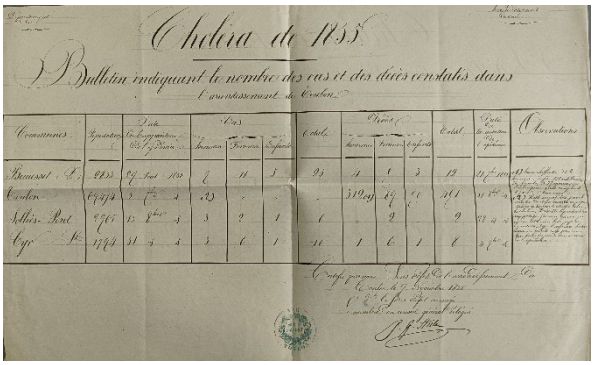
Le mois d'août est plus meurtrier : l'état civil enregistre 59 décès, dont la quasi-totalité relève du choléra.

Les corps sont ensevelis dès le lendemain, selon la coutume, dans le cimetière situé non loin de la chapelle Saint-Roch.

L'épidémie régresse à Cuers début septembre.

En 1855, le village est épargné alors que la calamité cholérique sévit de fin août à début novembre dans d'autres communes varoises.

Ainsi, à Toulon, du 17 au 24 septembre 1855, un état totalise 47 décès répartis entre la ville et sa banlieue (17 dont 7 enfants), l'hôpital militaire (19), l'hôpital de la Marine et le bagne (11).


Choléra de 1855

Bulletin indiquant le nombre des cas et des décès constatés dans l'arrondissement de Toulon

Communes	Population	Date de l'apparition du 1er cas	Cas : Semaine	Cas : Femmes	Cas : Enfants	Décès	Décès : Hommes	Décès : Femmes	Décès : Enfants	Total	Date de cessation	Observations
Beausset	6833	24 Août	2	11	5	23	4	1	3	19	17 Sept.	
Cuers	6994	25	3	13			310	14	6	161	21	
Solliès-Pont	4961	27	3	3	1	1		2		2	22	
Cyr	1774	31	4	2	1	11	1	6	1	8	24	

Et le 4 novembre, en l'absence du sous-préfet de Toulon, un membre du Conseil général accompagné de Monsieur Calvi, médecin des épidémies de l'arrondissement, se déplace à Saint-Cyr, où le choléra s'est déclaré : *Aux premières atteintes de l'épidémie, la désertion s'est produite dans la population*.

AD83- 5 M 28

Il écrit encore *: du 31 octobre au 3 novembre, 10 cas et 7 décès ont été constatés dans* une *agglomération qui ne compte que trois cents âmes.* Néanmoins, il estime que *l'épidémie est en complète décroissance à Saint-Cyr*[ix].

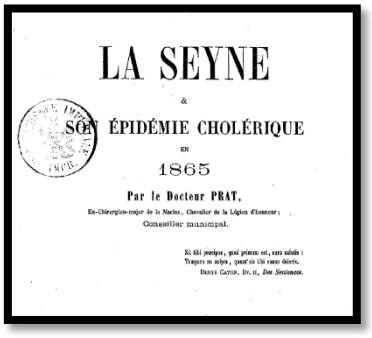

Un fossoyeur au XIX[e] siècle.

Le 7 novembre, le maire de Saint-Tropez avance la statistique imprécise de 50 décès minimum *: l'épidémie a fait invasion à Saint-Tropez le 24 août. Elle a continué jusqu'au 4 8bre* [octobre] ; *Après vingt jours de répit, elle a reparu et nous n'en sommes pas débarrassés encore…*

La quatrième pandémie

Le trousse-galant[x] – le surnom populaire du choléra - sévit de nouveau en 1865-1866.

Selon le *Journal de la société de la statistique de Paris*, le choléra est importé à Alexandrie par les pèlerins de la Mecque, et de là, déferle dans le bassin méditerranéen *: En France, le premier cas de choléra épidémique scientifiquement établi fut constaté à Marseille le 24 juillet 1865, sur la personne d'un ouvrier qui avait passé une journée à peindre la dunette d'un paquebot d'Alexandrie*[xi].


LA SEYNE

&

SON ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE

EN

1865

Par le Docteur PRAT,

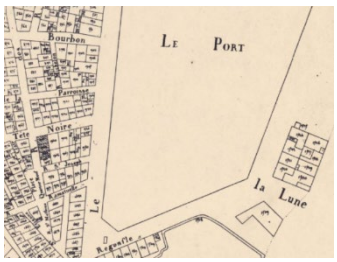
Ex-Chirurgien-major de la Marine, Chevalier de la Légion d'honneur ; Conseiller municipal.

Si tibi pestis, quæ primo est, esto salubris : Tempore in alio, quod vis tibi esto debris, DIONYS. CATON, liv. II, *Des Sentences.*

Les communes de Toulon et La Seyne sont fortement touchées.

À La Seyne, le docteur Etienne PRAT constate *un état choléri*forme *nettement défini* chez quelques enfants dès le milieu du mois de juin. Mais ces *faits isolés n'étaient pas de nature à fixer l'attention publique* (…) *en juillet et en août, les diarrhées sont fréquentes, voire même les dyssenteries*.[xii]

©Gallica- BNF



La Seyne : les quartiers du Port et de La Lune en 1829.
AD83 – 3PP126 – extrait de la feuille A.

La maladie se répand lentement et emporte d'autres enfants, leurs parents, mais reste confinée dans le quartier de La Lune.

Mi-septembre, c'est la panique[xiii] : *c'est un sauve qui peut général, les véhicules ne suffisent plus, les salles de gare sont encombrées*…

Le 18 septembre, la famille piémontaise MOSCA, fuyant La Seyne, se réfugie à Cuers, et trouve asile dans l'auberge d'Emeric BLANC. *Composée du mari, de sa femme et de ses deux enfants, les malheureux étaient dans le plus complet dénument*.

Le lendemain, le docteur BARBAROUX reconnait les symptômes du choléra chez l'un des enfants et préconise de l'isoler de sa famille et de le transporter à l'hospice. L'admission du jeune cholérique est refusée. La commission administrative de l'hospice, présidée par le maire, a en effet décidé, à l'unanimité, *que l'hospice de Cuers ne recevra plus de malades des autres communes du canton* afin de se préserver de l'épidémie qui menace.[xiv]

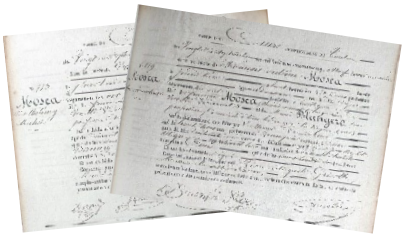


Le choléra provoque une cyanose et colore le visage en bleu.
D'où, probablement, l'expression « avoir une peur bleue ».

Barthélémy Michel, âgé de 3 ans, décède le 21 septembre, son frère François Antoine, 2 ans, le 25. Le *père désespéré s'enfuit à l'aspect de ce second cadavre et alla mourir, assure-t-on, dans la commune de Gonfaron*, écrit l'aubergiste.[xv]

Le jour même, le maire requiert du commissaire de police Emmanuel WÜNSCHMANN de saisir et de brûler les meubles et le linge. Voici l'inventaire des effets saisis :

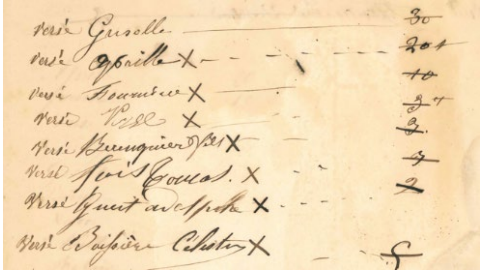
- Φ 1 paillasse en coutil[xvi] neuf, et garnie en paille de maïs,
- Φ 5 couvertures,
- Φ 5 draps de lit,
- Φ 2 serviettes,
- Φ 1 petit sac paillasse, 1 traversin
- Φ assiettes, verres, cuillères, fourchettes.



Actes de décès de Barthélémy et François MOSCA.
AC Cuers E 27.

Emeric BLANC adresse une requête au sous-préfet, dans laquelle il réclame des indemnités plus conséquentes pour *mes peines et soins*, *pour la perte de la clientèle de mon auberge*… Après plusieurs échanges et réclamations, il obtient 140 francs.

Le spectre de la Mort s'en est allé. Cuers est épargnée.

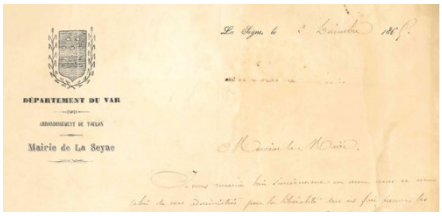


Extrait de la liste des souscripteurs.
AC Cuers 5 I 11

Bientôt, une souscription est ouverte et la somme de 1.000 francs est récoltée *en faveur des victimes du choléra à Toulon, La Seyne et Solliès-Pont.*[xvii]

De nombreuses familles cuersoises y participent : APRILLE, BOISSIERE, FOURNIER, GRISOLLE, GUEIT, LAURE, MITTRE, REBIEN, ROCFORT, VERSE…

Le 23 novembre, le maire de Solliès-Pont, dont la commune a bénéficié de 200 francs, s'empresse de remercier le maire de Cuers *pour le témoignage de la charité des habitants de Cuers envers nos pauvres*.


DÉPARTEMENT DU VAR

Mairie de La Seyne

Le 3 décembre, le maire de La Seyne remercie à son tour les Cuersois pour leur libéralité. *Les épreuves ont été grandes pour tous pendant les deux mois que la Mort s'est appesantie sur notre pays*.

Extrait de la lettre du maire de La Seyne au maire de Cuers.
AC Cuers 5 I 11.

La population cuersoise reconnaissante.

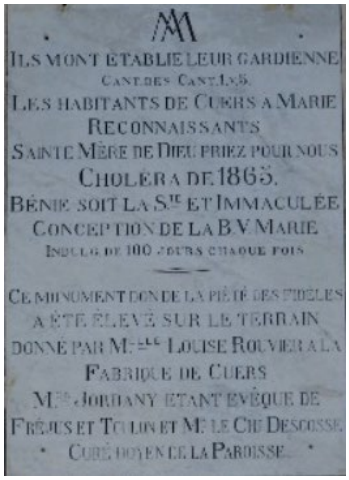
En 1865, hormis le décès des deux enfants italiens réfugiés de La Seyne, la commune est préservée de la tourmente cholérique.

Les catholiques, soucieux de matérialiser leur reconnaissance à la Sainte Vierge, lancent une souscription dans le but d'élever une statue votive.



Le 18 mai 1867, par devant Marie Etienne ARENE, notaire au Puget et successeur provisoire de feu Maître Pierre Auguste GRISOLLE, Mademoiselle Louise Marie Thérèse ROUVIER fait acte de donation entre vifs d'une parcelle de terrain en remblai, ayant une contenance de 95 m2 environ, et d'un autre terrain de 175 m2 environ, connu sous le nom de « la terrasse ».

Le terrain, d'un capital de 40 francs et d'un revenu annuel de 2 francs, est donné à la Fabrique de la paroisse de Cuers, *pour satisfaire aux vœux de la population de la ville de Cuers, qui a voulu élever un monument en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie, avec des fonds recueillis par souscription publique, pour perpétuer sa reconnaissance et se souvenir de la protectrice divine qui a préservé la ville de Cuers.*[xviii]


AM

ILS M'ONT ÉTABLIE LEUR GARDIENNE

CANT. DES CANT. I. 5.

LES HABITANTS DE CUERS A MARIE

RECONNAISSANTS

SAINTE MÈRE DE DIEU PRIEZ POUR NOUS

CHOLÉRA DE 1865.

BÉNIE SOIT LA S.TE ET IMMACULÉE

CONCEPTION DE LA B.V. MARIE

INDULG. DE 100 JOURS CHAQUE FOIS

CE MONUMENT DON DE LA PIÉTÉ DES FIDÈLES

A ÉTÉ ÉLEVÉ SUR LE TERRAIN

DONNÉ PAR M.LLE LOUISE ROUVIER A LA

FABRIQUE DE CUERS

M.GR JORDANY ÉTANT ÉVÊQUE DE

FRÉJUS ET TOULON ET M.R LE CH.E DESCOSSE

CURÉ DOYEN DE LA PAROISSE

L'acte est lu et signé dans le salon de la maison de Mademoiselle ROUVIER, sis au 8 rue Saint-Pierre, en présence de François BLANC, épicier, et de Jean-Baptiste BERNARD, propriétaire.

La procédure pour obtenir l'autorisation de l'acceptation de la donation est lancée.

La Fabrique en réfère au conseil municipal, qui avertit le sous-préfet. Le sous-préfet autorise le conseil municipal à prendre une délibération, puis rapporte le projet au préfet, qui diligente une enquête, consulte l'évêché, pour finalement prendre un arrêté d'autorisation d'acceptation de la donation le 19 décembre 1867.

Enfin, le 2 janvier 1868, le terrain – sur lequel est érigée la statue de la Sainte Vierge - devient propriété officielle et irrévocable de la Fabrique. L'acte, établi par Maître Etienne SICOLE, notaire à Cuers, est signé par le trésorier fabricien Jean-Baptiste BOUISSON.[xix]

C'est probablement pour les mêmes raisons de reconnaissance et de gratitude qu'est construite la chapelle dont le vocable - Notre-Dame-de-Santé – témoigne.

À l'instar de la statue, la chapelle est d'abord édifiée sur le terrain privé de Mademoiselle ROUVIER. La chapelle privée est notifiée construction nouvelle en 1876 sur la parcelle J 793, mais elle est déclarée en 1886 !

Le 24 juin 1876, l'architecte, le prêtre POUGNET, écrit au curé de Cuers, pour solliciter la bénédiction de la première pierre, soit par Monseigneur TERRIS, soit par le curé lui-même.

L'architecte insiste en précisant qu'il tient *absolument à cette cérémonie quoiqu'elle se fasse privativement parce que le diable en est empêché d'y procurer des accidents*[xx]…

Le 6 août 1878, Mademoiselle Louise Marie Thérèse ROUVIER effectue une seconde donation d'une superficie de 37 ares environ, d'une valeur de 800 francs, en faveur de la Fabrique.

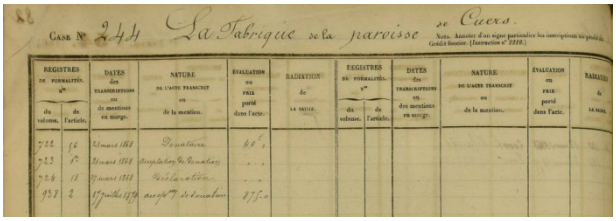
L'acte notarié, établi par Maître François LONG, notaire à Cuers, définit la donation comme une *propriété rurale en vignes, labour, pâture, avec citerne, bastidon, situés sur la commune de Cuers, quartier du château et des Couestes, portés au plan cadastral de ladite commune sous les numéros : 792, 793, 794, 795 P, 799 de la section J et sous-partie du numéro 1545 de la section G.*



La statue et la chapelle ver 1907.
AC Cuers – Fonds REVEST, album 1 – F 1

On constate que la chapelle n'est pas reportée dans l'acte notarié…selon la recommandation implicite de la note officielle du sous-préfet de Toulon, en date du 23 novembre 1878, qui précise que *la donation de la D[emois]elle Rouvier comporte une propriété rurale et non une chapelle.*[xxi]

Cette omission délibérée tempère les dissensions dans un contexte politique agité.[xxii]



Compte hypothécaire de la Fabrique de la paroisse de Cuers.
AD83 – 4 Q 1137.

La procédure légale exécutée, la déclaration d'acceptation définitive est signée par le trésorier fabricien Ambroise FOURNIER, le 12 juillet 1879, en présence du boulanger Louis LAVAGNE et du cultivateur CABASSON.[xxiii]

De profonds désaccords opposent le maire et le curé.

Ce dernier, considérant que l'on a porté atteinte aux droits acquis, a publiquement protesté en chaire contre l'itinéraire de la récente procession de la Fête Dieu, trajet imposé par la mairie.[xxiv]

Mais l'homélie dénonciatrice du chanoine DESCOSSE est malvenue. Il projette en effet une autre procession le 18 juin, lors de la bénédiction de la chapelle, pour laquelle l'évêque de Fréjus et de Toulon a été convié.

Le 15 juin, le maire, en représailles et considérant que *la procession pourrait occasionner des manifestations en sens contraire*, interdit[xxv] *toute procession à l'occasion de la bénédiction de la chapelle du vieux château.*



Monseigneur Joseph Antoine JORDANY
Evêque de Fréjus et de Toulon.

Le 11 avril 1880, le chanoine curé DESCOSSE bénit la cloche de la nouvelle chapelle Notre-Dame-de-Santé.

La cloche, nouveau don de Mademoiselle Louise ROUVIER, est prénommée Louise Arnaud Marie, en l'honneur de la marraine Louise de BEAULIEU, née AURRAN de PIERREFEU, et du parrain Arnaud PEYSSONNEAUX du PUGET.[xxvi]

La cinquième pandémie

La dernière pandémie du XIX[e] siècle débute à Toulon : *notre ville ayant été le point de départ de la cinquième épidémie, on a voulu faire rejaillir la responsabilité de nos désastres, soit sur l'autorité maritime, soit sur l'autorité municipale*, déplore A. DOMINIQUE, dans son ouvrage.[xxvii]

Le 14 juin 1884, un cas de choléra se déclare chez un matelot à bord du *Montebello*, mouillé à la *Division*, dans le port.[xxviii]

Le 21, un lycéen décède, et le 22, on décompte 9 décès cholériques.



Le port marchand de Toulon au XIXe. ©Musée de la Marine

Nous nous trouvions incontestablement en présence d'une épidémie cholérique ; mais était-ce une épidémie née sur place ou une épidémie importée ? s'interroge le docteur BROUARDEL, président diligenté du Comité consultatif d'hygiène.

Un ouvrier du port, parti à Solliès-Toucas, y décède le 23. Mais l'épidémie, bien que sérieuse, ne semble pas se développer.

Les mesures propres à enrayer le développement de l'épidémie à Toulon ont été prises (…) *avec un zèle et une connaissance hygiénique des intérêts sanitaires*.

La population fuit. Le 27, un lycéen de Toulon, réfugié à Marseille, meurt.

Un arrêté préfectoral, accompagné d'un rapport du Conseil d'hygiène de Draguignan est envoyé aux mairies varoises : on préconise des *mesures hygiéniques et sanitaires pour prévenir, atténuer et empêcher l'invasion de l'épidémie cholérique qui sévit en ce moment dans le département*.[xxix]

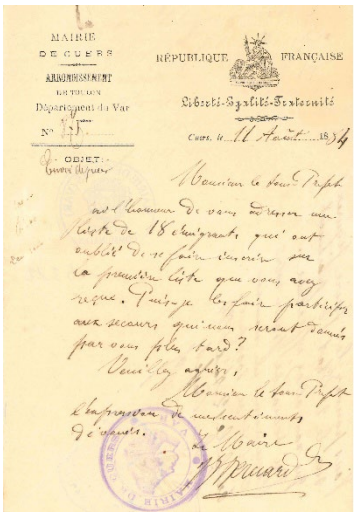
Des dépôts de sulfate de fer, et autres matières désinfectantes, sont établis à Draguignan, Brignoles, Cuers, Ollioules et Saint-Tropez. Vendu à 0.25 centimes le kilo, il est gracieusement délivré aux indigents.



Désinfection des objets et mobilier en banlieue parisienne. ©Bibliothèques patrimoniales – Paris.

Cuers, épargnée par l'épidémie, accueille des émigrants toulonnais.

Le 14 juillet, le docteur DECUGIS signale que la « campagne » de Monsieur BAUDE, sise au Plan de Loube, réunit les conditions nécessaires à l'hébergement des enfants assistés de l'hospice de Toulon. La petite colonie y demeure jusqu'à la mi-septembre.


MAIRIE
DE CUERS
ARRONDISSEMENT
DE TOULON
Département du Var
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Cuers, le 11 Août 1884
OBJET.
Monsieur le Sous Préfet
J'ai l'honneur de vous transmettre un
état de 18 émigrants qui ont
oublié de se faire inscrire sur
la première liste que vous avez
reçue. Veuillez les faire participer
aux secours qui leur seront donnés
par vous plus tard ?
Veuillez agréer,
Monsieur le Sous Préfet
l'expression de mes sentiments
Le Maire

Le sous-préfet demande des secours au ministre de l'Intérieur pour subvenir aux frais des *émigrants qui sont dans le besoin*.

Un *tableau des émigrants toulonnais nécessiteux en résidence dans la commune* [de Cuers] est dressé le 7 août. Trente-deux chefs de famille sont répertoriés, la plupart mariés avec enfants : des journaliers, des ouvriers serrurier ou charpentier, un menuisier, un domestique, trois boulangers, un trompette, un cantonnier et un fontainier de la ville…

Mais certains réfugiés ont omis de se faire recenser. Le 11 août, le maire informe la sous-préfecture que dix-huit émigrants *ont oublié de se faire inscrire*.

AC Cuers 5 I 12.

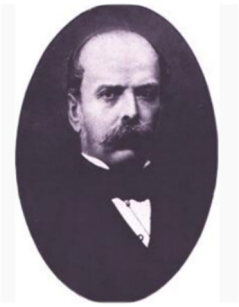
Malgré l'arrivée massive des réfugiés, malgré l'état sanitaire répugnant du canal d'arrosage à découvert de la route de Toulon, et en plus des habitudes déplorables d'une partie de la population qui jette ses déjections le soir dans la portion du ruisseau à découvert qui passe sur la place…la commune est préservée de l'infection cholérique !

Aucune augmentation de décès de juin à octobre 1884 n'est constatée. Il en est de même en 1885.

Notre-Dame-de-Santé veille.

Les causes du choléra

En Angleterre, John SNOW, sceptique sur la théorie des miasmes, publie un premier article en 1849, sur les causes de la propagation du choléra. Il pense à l'ingestion notamment d'eau contaminée. Son avis est décrié.



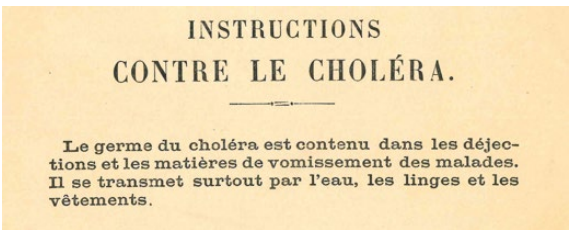
En 1854, l'anatomiste italien Filippo PACINI isole le bacille du choléra : le *vibrio cholerae* ou le bacille virgule. Ses différents articles, étayés par de multiples observations, avancent le rôle pathogène du bacille et identifient la déshydratation comme la cause létale de la maladie.

Son argumentation s'oppose à la majorité des scientifiques italiens qui prône la théorie miasmatique des maladies

Filippo PACCINI vers 1870

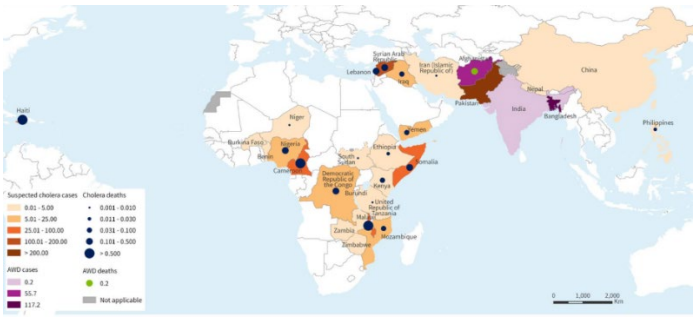
En 1879, Louis PASTEUR développe le premier vaccin vivant atténué artificiel : le vaccin contre le choléra des poules, constitué de la même souche mais nettement moins virulente.

En 1883, l'allemand Robert KOCH isole à nouveau le bacille du choléra et réaffirme la transmission de la maladie par l'eau contaminée.


INSTRUCTIONS
CONTRE LE CHOLÉRA.

Le germe du choléra est contenu dans les déjections et les matières de vomissement des malades. Il se transmet surtout par l'eau, les linges et les vêtements.

Enfin l'on associe virologie et asepsie : la contagion peut être directe et indirecte, soit par la putridité des lieux et les émanations de miasmes des matières en décomposition, soit par la multiplication des contacts entre personnes saines et malades…



Une septième pandémie, encore d'origine asiatique, sévit depuis 1971.

Le Yémen, pays d'Asie de l'Ouest, et le continent africain affrontent ce fléau.[xxx]

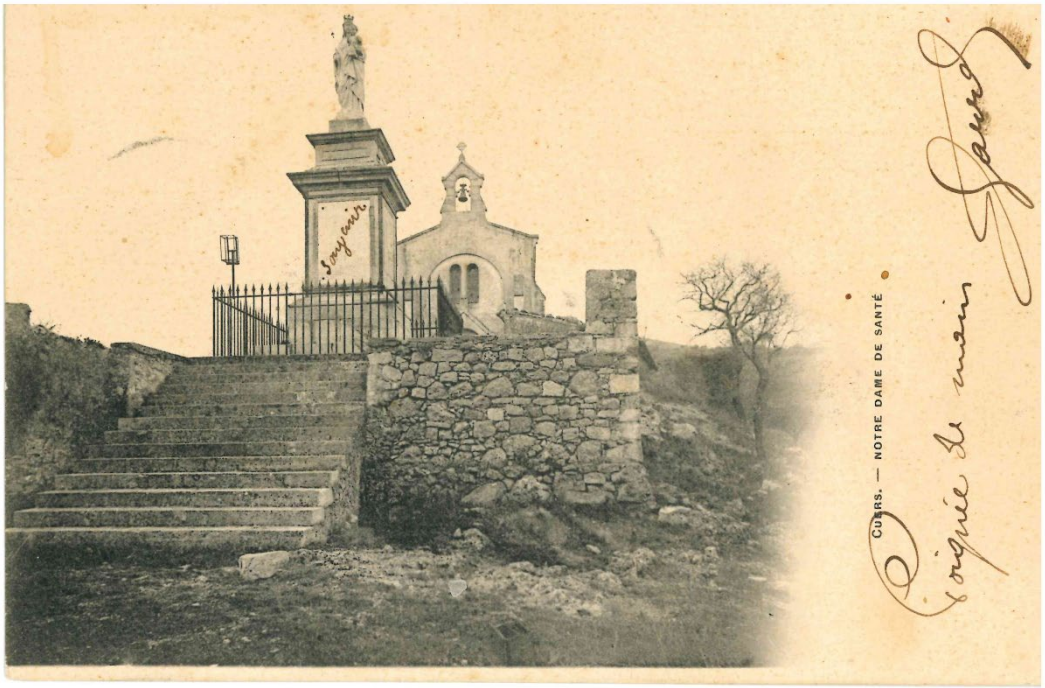
En 2021, 23 pays, principalement des Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale ont signalé des flambées de choléra.[xxxi]

En septembre 2025, une campagne de vaccination orale a été lancée au Darfour, visant à vacciner 1.86 million de personnes.[xxxii]

Ainsi, loin d'être une maladie d'autrefois, le choléra - grave infection intestinale aigüe - subsiste encore de nos jours.

Nathalie RÉBÉNA,

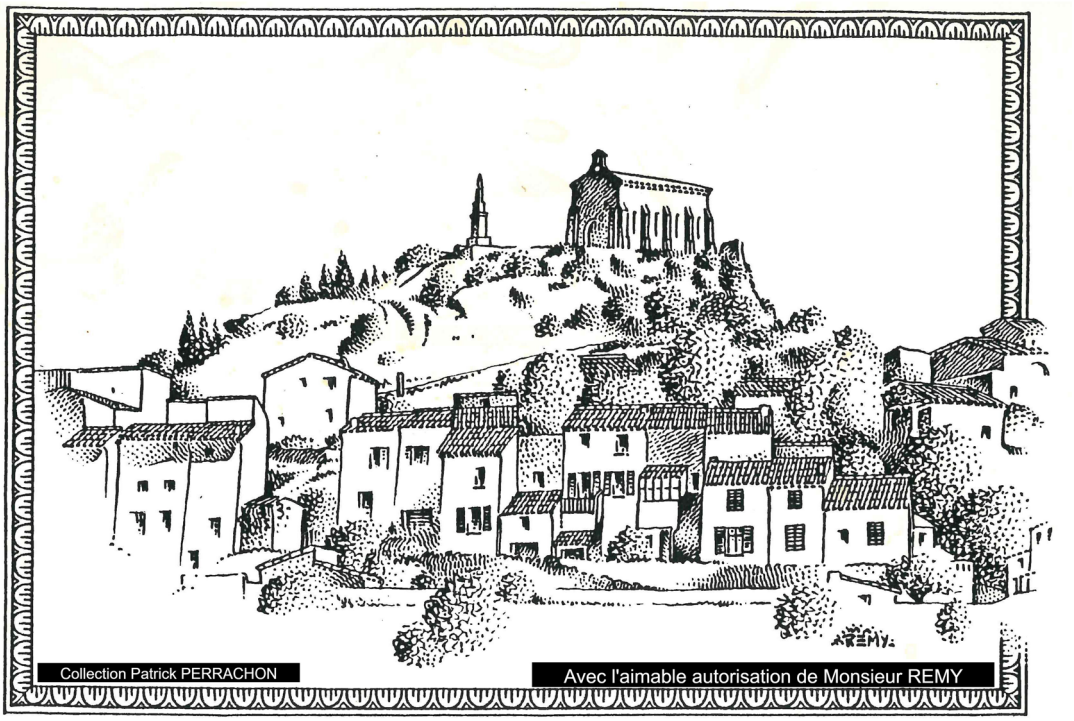
Archives communales de Cuers, 2026.



Notes et sources

[i] Dont Casimir-Pierre PERIER, président du Conseil, chef du Gouvernement.
[ii] Une querelle médicale du début du XIX[e] siècle : infectionnisme et contagionnisme, ou l'ambiguïté du rapport entre raison et progrès / Grégory BERIET
[iii] AC Cuers 5 I 10.
[iv] AD83 - 5 M 27.
[vv] AC Cuers E 17.
[vi] AC Cuers 5 I 10.
[vii] AD83 - 5 M 27.
[viii] AC Cuers 5 I 11.
[ix] AD83 - 5 M 27.
[x] Trousse-galant : sorte de maladie violente et rapide qui abat, et emporte le malade en peu de temps. - Extrait du Dictionnaire de langue française, Tome 4 / Emile LITTRE, 1874.
xi Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 165-176.
xii La Seyne et son épidémie cholérique en 1865 / Docteur PRAT, 1866.
[xiii] 217 adultes et 133 enfants sont officiellement décédés du choléra. Mais le docteur PRAT est convaincu qu'*une partie* des 120 *décès ordinaires peuvent être considérés comme de véritables décès cholériques*.
xiv Délibération du conseil d'administration de l'hospice du 16 septembre1865.
[xv] AC Cuers 5 I 11.
[xvi] toile de chanvre, de lin ou de coton, d'un tissage croisé, fortement serré, propre à faire des tentes, des enveloppes de matelas, d'oreillers, etc., ou à confectionner certains vêtements.
[xvii]Lettre du sous-préfet du 09 novembre1865 - AC Cuers 5 I 11.
[xviii] AD83 – 4Q5502.
[xix]AD83 – 4Q5503.
[xx] Dépôt de la Paroisse de Cuers.
[xxi] AC Cuers 1 P 24.
[xxii] Crise politique institutionnelle du 16 mai 1877. Les Républicains combattent l'ultramontanisme.
[xxiii] AD 83 – 4Q5718.
[xxiv] Brouillon d'arrêté – AC Cuers 1 I 1.
[xxv] AC Cuers 2 D 1.
[xxvi] Dépôt de la Paroisse de Cuers : procès-verbal de bénédiction.
[xxvii] Etude historique, statistique et comparative des épidémies 1835, 1849, 1854, 1865 et 1884 / A. DOMINIQUE, 1885.
[xxviii] Epidémie de choléra à Toulon et Marseille / Docteur Paul BROUARDEL, professeur, président du Comité consultatif d'hygiène. – Extrait des annales du comité d'hygiène publique et de médecine légale, Tome XII, 1884.
[xxix] Lettre du préfet du 3 juillet 1884. – AC Cuers 5 I 12.
[xxx] Plus d'un million de cas au Yémen depuis 2017.
[xxxi] Données du site de l'OMS.
[xxxii] Données Africanews.fr.

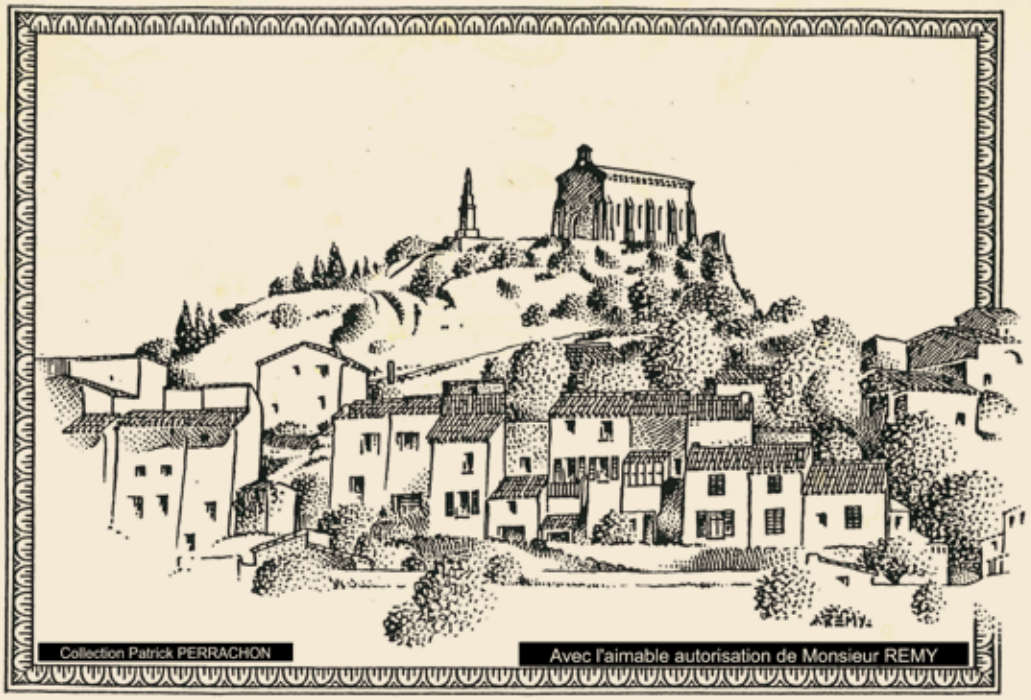
CUERS



Es vous Reino doau ciel, es vous Viergo Mario
Que n'aves preserva d'aquels épidemio
Per vouastro proutectien lou cholera Morbus
Din la villo de Cuers a pas plus pareissu.

C'est vous Reine du ciel, c'est vous Vierge Marie
Qui nous avez préservé de cette épidémie
Par votre protection, le choléra-morbus
Dans la ville de Cuers n'a pas davantage paru.

CUERS



Es vous Reino doau ciel, es vous Viergo Mario
Que n'aves preserva d'aquels épidemio
Per vouastro proutectien lou cholera Morbus
Din la villo de Cuers a pas plus pareissu.

C'est vous Reine du ciel, c'est vous Vierge Marie
Qui nous avez préservé de cette épidémie
Par votre protection, le choléra-morbus
Dans la ville de Cuers n'a pas davantage paru.

Texte et recherches historiques
Nathalie Rébéna, archiviste municipale

Crédits iconographiques
Collection Patrick Perrachon
Reproduction avec l'aimable autorisation de Monsieur Rémy

Édition 2026 – Ville de Cuers
www.cuers.fr

CUERS

Retrouvez la version numérique du livret et les archives patrimoniales de Cuers sur **WWW.CUERS.FR**